

Election des parents au conseil d'école

Le conseil d'école à lieu une fois par trimestre, il réuni le corps enseignant, les représentants de la Mairie et les représentants de parents d'élèves. Ce conseil permet de faire le point sur le trimestre écoulé au niveau pédagogique, administratif, matériel, locaux, cantine, etc...

Chaque parent vote une fois quel que soit le nombre de ses enfants inscrits à l'école. C'est une élection par liste.

Comment voter aux élections de parents d'élèves

1) Le bulletin de vote, ne comportant ni rature ni surcharge, doit être inséré dans l'enveloppe blanche ne portant aucune inscription. **Il y a donc une enveloppe de vote par parent.**

2) Vous pouvez voter directement en vous rendant à l'école le xx octobre prochain entre xxh et xxh, une urne sera disponible à cet effet.

3) Sinon, la (les) enveloppe(s) blanche(s), cachetée(s), est (sont) à glisser dans une seconde enveloppe kraft marron, cachetée à son tour, sur laquelle sont inscrits les nom et prénom de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature.

4) Cette enveloppe kraft marron est confiée à votre enfant qui la remettra à son enseignant.

